

Entre illusion et aveuglement : la France face à la question lituanienne (1920-1923)

*par Julien Gueslin
Agrégé d'histoire*

Au sortir de la Première guerre mondiale, face à une opinion mondiale sceptique sur leur avenir, les trois Etats baltes sont parvenus à conjurer et la menace d'une hégémonie germanique et le spectre d'une invasion bolchevique.

Mais si l'Estonie et la Lettonie avaient été reconnues en janvier 1921, la Lituanie ne le sera qu'en 1922. La querelle polono-lituanienne avait retardé la décision de la France et des grandes puissances, qui espéraient que les deux pays arriveraient d'abord à un accord. Or, toutes les tentatives avortaient, aucune des deux parties ne voulant reculer, d'où de nouveau l'idée d'une union entre les deux pays, capable de résister à l'emprise allemande. A travers les différents projets politiques proposés aux deux Etats, n'y avait-il pas la volonté française d'empêcher la constitution d'une Lituanie indépendante, censée devenir un jouet entre les mains de l'Allemagne ou de la Russie soviétique ? De ce fait, la diplomatie française aspirait à créer une Fédération, qui respecterait la liberté des Lituaniens, tout en donnant à la Pologne un contrôle de la politique du pays.

Or les principes mêmes qui guidaient l'action française se heurtaient aux peurs lituaniennes et aux désirs polonais d'annexion. L'échec de la politique française, confirmé en 1923 lorsque la Lituanie coupe toutes ses relations avec la Pologne, n'était-elle pas prévisible tant la diplomatie française semblait prisonnière de ses schémas tactiques ? La volonté française de satisfaire les demandes polonaises sur Memel conduisit les Lituaniens, exaspérés, à choisir la force et mettre la France devant le fait accompli. Cette dernière dut, en contrepartie des ambitions polonaises déçues, reconnaître l'annexion de Vilnius, ce qui conduisit à la rupture polono-lituanienne. La France était prisonnière d'un cercle vicieux, qu'elle avait créé et ne pouvait pas rompre. On étudiera successivement l'échec français à mettre fin à la querelle polono-lituanienne, l'échec des projets français de fédération et la tentative d'arriver à un accord par la reconnaissance de la Lituanie et enfin l'échec final de la politique française en 1923.

Si l'évacuation des troupes allemandes en 1919 avait permis un fragile apaisement des tensions entre la Pologne et la Lituanie, celles-ci ne tardèrent pas à reprendre et les incidents à se multiplier de part et d'autre de la ligne de démarcation. De plus, les deux parties s'accusaient mutuellement de persécutions contre leurs nationaux qui se trouvaient du mauvais côté de la ligne. La France et les autres puissances alliées multiplièrent alors les avertissements. Le gouvernement français rappelait ses principes : créer une Pologne avec des territoires incontestablement polonais, ne pas étendre démesurément celle-ci à l'Est, avec l'idée toujours présente de réaliser un accord entre la Pologne et la Russie. D'où l'établissement d'une frontière polonaise orientale appelée plus tard "ligne Curzon" (la frontière actuelle de la Pologne), qui laissait Vilnius en dehors du contrôle polonais. Les Alliés reconnaissaient ainsi implicitement l'existence d'une entité lituanienne qui ne dépendrait pas de l'administration polonaise. La reconnaissance de « l'indépendance de fait de la Lituanie » par le gouvernement français consacrait ainsi les efforts des Litvaniens, et en particulier celui du délégué Milosz auprès des autorités françaises. Derrière cet acte, il y avait la conviction qu'il fallait soutenir l'effort des Litvaniens contre l'influence des Allemands et donc, ne pas inciter ceux-ci à chercher la protection de ceux-là, en laissant se continuer la lutte polono-lituanienne.

Or lorsque les troupes polonaises, après avoir déclenché les hostilités en avril 1920, commencèrent à reculer face aux troupes bolcheviques, le Quai d'Orsay tenta de profiter de l'occasion pour réunir les deux pays contre l'ennemi commun. Il fallait éviter que la Lituanie entre dans le conflit. En échange de sa neutralité, le gouvernement lituanien souhaitait obtenir une reconnaissance polonaise de son indépendance et de ses frontières ethnographiques. Or loin d'être conciliant, le gouvernement polonais ne se résolut à faire des avances aux Litvaniens que lorsque la situation devint désespérée et que les troupes polonaises durent évacuer les territoires contestés. La Diète de Lituanie et le gouvernement lituanien furent reconnus comme organismes indépendants de fait, début juillet. Et à la Conférence de Spa, le premier ministre polonais Grabski promit, en échange d'un soutien allié, de se replier sur la ligne Curzon, de signer immédiatement un armistice et surtout de laisser Vilnius aux Litvaniens. Face à l'entrée des troupes soviétiques en Lituanie, aux offres de reconnaissance et de cession de nombreux territoires, le gouvernement lituanien signa la paix le 12 juillet 1920 et optait pour « une stricte neutralité » qui satisfaisait leurs revendications et leur évitait une guerre hasardeuse avec les troupes bolcheviques, quitte à fermer plus ou moins les yeux sur le transit temporaire de troupes soviétiques par le territoire lituanien.

Le « miracle de Varsovie » renversa de nouveau la situation : les troupes polonaises firent reculer les troupes bolcheviques de 400 kilomètres et furent rapidement en contact avec l'armée lituanienne, bien décidée à reprendre les territoires qu'elles avaient contrôlés du début de 1919 à juillet 1920. Le gouvernement Millerand avait été à l'origine de cette réaction polonaise victorieuse, en encourageant les Polonais à résister et à ne pas accepter les pourparlers de paix avec les Soviétiques, contrairement aux Anglais, qui avaient incité les Polonais à faire la paix et proposé leur médiation. Une aide française (armes et mission Weygand) permit aux Polonais de réussir leur contre-offensive et d'éviter une paix jugée désastreuse car menant à terme à une « bolchevisation du pays ». Mais on chercha à convaincre le gouvernement polonais à « respecter également les frontières de la Lituanie et de sa capitale Vilnius, pour incliner ce pays vers la Pologne et compléter ainsi le système d'union des Etats baltiques, au lieu de la rejeter vers les Bolcheviks et les Allemands ».

La diplomatie française avait bien compris les enjeux d'un conflit polono-lituanien. A la différence de son attitude de 1918, elle reconnaissait l'existence nationale lituanienne et on pensait, qu'à condition de respecter ses frontières ethnographiques, la Lituanie, délivrée de ses craintes, pourrait se rapprocher d'une Pologne capable de faire des concessions. On tirait en fait les leçons de la guerre polono-russe et des crises polono-lituanienues. Or c'est sur ce dernier point que tout bloquait. Le gouvernement français avait comme interlocuteur un gouvernement polonais incapable de résister à la pression de l'opinion publique et de la Diète et au prestige du Maréchal Pilsudski, qui ne se résignaient pas à abandonner une ville jugée polonaise à un Etat que l'on jugeait entre les mains des Allemands et des Bolcheviks, et à un peuple, toujours subordonné dans le passé à la Pologne ou à la noblesse polonaise. Dès lors, tôt ou tard, un nouveau conflit devait éclater et les appels français à la « sagesse et à la loyauté polonaise » étaient illusoirs.

La diplomatie française réussit d'abord dans un premier temps à éviter un conflit. Après une forte pression diplomatique, les troupes polonaises cessèrent leur avance et une ligne de cessez-le-feu fixé sous l'égide de la SDN. Polonais et Lituanienues entamèrent alors des négociations (Conférences de Kalvarija et Suwalki), qui aboutirent à la signature d'une convention le 7 octobre fixant partiellement la ligne de démarcation entre les deux pays. Celle-ci n'était pas tracée dans la région de Vilnius, car on attendait l'évacuation complète des troupes bolcheviques. Le danger d'un conflit semblait écarté, quand brutalement le général Zeligowski franchit la ligne de démarcation et occupa Vilnius. Peu de

temps auparavant, il avait envoyé sa démission et déclaré qu'il retournerait dans son pays. En fait, Zeligowski avait suivi les instructions de Pilsudski, qui voulait ramener Vilnius dans le giron polonais. L'occupation polonaise allait créer la question de Vilnius et empêcher toute entente polono-lituanienne.

La nouvelle du « coup » polonais provoqua de vives réactions, tout particulièrement dans les chancelleries européennes, qui voyaient la Pologne renouer avec ses « vieux démons » et recréer un foyer de désordres à l'Est de son territoire. Les représentants alliés en Pologne demandèrent au gouvernement polonais de condamner officiellement l'action de Zeligowski qui avait atteint le prestige de la SDN. Or si le gouvernement désavoua formellement l'action de Zeligowski, il refusa d'intervenir contre ce dernier et apporta son soutien implicite, en rappelant les menées bolcheviques tolérées en Lituanie et la terreur conduite contre les Polonais. La volonté de Pilsudski de démissionner alarma alors les Français qui craignaient un affaiblissement interne de leur allié stratégique de l'Est.

Le retour de la menace polonaise et la peur de voir les Alliés cautionner ou soutenir secrètement la cause polonaise entraînèrent le gouvernement lituanien à chercher des contacts du côté de l'Allemagne et de la Russie bolchevique. La mission française en Lituanie faisait état de la présence de plus en plus importante de volontaires allemands isolés dans les troupes lituaniennes, de l'influence du représentant soviétique en Lituanie et de l'enthousiasme de la population polonaise lors de l'entrée de Zeligowski à Vilnius. Beaucoup de diplomates partageaient l'opinion que la Lituanie serait un Etat artificiel, fruit de l'ambition de quelques intellectuels germanophiles et du clergé lituanien anti-polonais. On espérait mettre fin aux rivalités entre Varsovie et Kaunas pour créer une entité politique forte, stable et résolument germanophobe.

La SDN proposa la tenue d'une consultation populaire dans les territoires incriminés, qui serait effectuée sous contrôle international. Le gouvernement français soutint ce mode d'action, en pensant que les Polonais en sortiraient vainqueurs et qu'on aurait ainsi un précieux atout pour forcer les Lituaniens à négocier avec les Polonais, en vue de la constitution d'une fédération. Cependant le projet avorta du fait des difficultés d'organisation d'une telle consultation et de la mauvaise volonté des deux parties.

Constatant l'échec de la procédure, la SDN décida d'initier un cycle de négociations lituano-polonaises en présence d'un membre de son

Conseil, le ministre des affaires étrangères belge Paul Hymans. Suite aux propositions du Polonais Sapięga, la France inspira l'avant-projet, qui devait être accepté par les deux parties comme base de discussions. On proposait de créer une Lituanie divisée en deux cantons (Kaunas et Vilnius) ayant chacun sa diète et nommant des délégués pour le règlement des questions communes. Par ailleurs, la Pologne et la Lituanie devaient se rapprocher pour mener une politique étrangère et militaire commune et se concerter pour les affaires économiques et financières. Le projet Hymans, présenté en juin 1921, devait permettre de ménager les susceptibilités, tout « en amorçant une fédération sans le dire » selon les mots de Briand, président du Conseil depuis janvier 1921. Or malgré tous les efforts français, faisant notamment miroiter aux Lituaniens la cession de Memel, aucun des deux pays ne se résolut à accepter le projet. Le 22 octobre 1920, le Conseil de la SDN dut se contenter de recommander le projet aux deux parties, en leur laissant la liberté de répondre positivement ou négativement, ce qui, du fait de l'opposition conjointe des deux pays, revenait à enterrer le projet Hymans.

La diplomatie française se révélait donc impuissante à faire triompher ses vues et à dissiper les préventions entre les deux parties. Les Lituaniens n'étaient pas prêts à sacrifier leur indépendance pour un système, qui leur laissait finalement bien peu de liberté, car les projets d'union entre les deux pays laissaient, comme on l'a vu, la part belle aux Polonais. Or la France, au sein de la SDN, se trouvait de plus en plus isolée. D'une part, les délégués polonais avaient été très maladroits au cours des négociations et avaient gardé des positions rigides et peu conciliantes, contrairement aux délégués lituaniens qui acceptaient habilement le principe du plan tout en présentant des amendements qui le transformaient en fait complètement. D'autre part, les désaccords entre l'Angleterre et la France étaient de plus en plus importants.

De ce fait, par réaction, la France renforça son soutien à la Pologne et manœuvra avec succès pour bloquer toute forme de réprobation de l'attitude polonaise. Cependant elle dut s'incliner devant la volonté de la majorité des membres de la SDN d'admettre la Lituanie, au côté des autres pays baltes, en son sein (22 septembre 1921). L'abstention française lors du vote provoqua d'ailleurs une flambée de francophobie en Lituanie.

Or la France n'était pas payée de retour du côté polonais, ses efforts pour amener les Polonais à un minimum de concessions envers les Lituaniens restant vains. L'opinion polonaise devenait de plus en plus favorable à une annexion pure et simple de la région de Vilnius, confor-

mément au vœux des populations polonaises de la région. Face à cet état de fait, le gouvernement français se résolut à défendre une solution, qui plaçait la région de Vilnius dans le giron de la République polonaise, tout en lui accordant une très large autonomie. Il espérait par ce biais arriver à persuader la Lituanie à signer un accord avec la Pologne, lorsqu'elle serait convaincue de ne plus pouvoir annexer Vilnius. Or la Diète polonaise, soutenant les revendications des délégués polonais de la « Lituanie centrale » (nouveau nom polonais de la région de Vilnius), se prononça pour le rattachement et vota, le 26 mars 1922, l'Acte d'union de la région de Vilnius à la République polonaise, transformant ainsi la région en une simple province, sans diète et dirigée directement par le gouvernement central.

Malgré cet échec cinglant, le Quai d'Orsay restait fidèle à sa politique et voulut de nouveau promouvoir un rapprochement lituano-polonais en convainquant les Lituaniens d'accepter la perte de Vilnius.

Jusqu'au début de 1922, la diplomatie française s'était toujours refusée à reconnaître de *jure* la Lituanie. Le 26 janvier 1921, lors de la séance, qui devait déboucher sur la reconnaissance de l'Estonie et de la Lettonie, on avait ajourné celle de la Lituanie, en affirmant, qu'il était préférable d'attendre la résolution de la question de Vilnius par la SDN : on ne pouvait pas en effet reconnaître un Etat, dont les frontières n'étaient pas définies. En réalité, la France ne croyait pas en l'existence de l'Etat lituanien et espérait reconnaître, non une république lituanienne indépendante, mais une fédération polono-lituanienne. Or la position française commençait à être de plus en plus délicate, l'Angleterre étant ouvertement pour une reconnaissance de l'indépendance lituanienne. De plus, l'admission de la Lituanie à la SDN obligeait le Quai d'Orsay à faire des « jongleries juridiques », en affirmant que l'Etat lituanien était reconnu de jure mais le gouvernement lituanien comme un organisme indépendant.

Or, en ce début d'année 1922, la situation sembla évoluer. En Lituanie, un nouveau gouvernement fut formé par Galvanauskas. Lors d'une visite à Paris, le nouveau président du conseil lituanien affirma sa volonté d'améliorer les rapports entre la Pologne et la Lituanie et de se rapprocher de la France pour lutter contre l'influence allemande, les relations entre l'Allemagne et la Lituanie se détériorant. Galvanauskas demandait de ne pas contraindre son gouvernement à des négociations prématurées pour reconnaître la souveraineté polonaise sur Vilnius. Il insistait surtout pour une reconnaissance rapide et la cession de Memel à la Lituanie.

Poincaré fut sensible à ces arguments, surtout au moment où le rapprochement germano-soviétique par le traité de Rapallo (1922) rendait encore plus nécessaire une entente polono-lituanienne. Il fallait tenter que l'annexion de Vilnius par la Pologne soit compensée aux yeux des Lituanais par une « satisfaction morale ». Suite à l'acceptation polonaise, soucieuse d'utiliser l'influence française, les négociations commencèrent entre les puissances alliées et la Lituanie.

Parallèlement à leurs démarches politiques, les Lituanais s'offrirent de favoriser la pénétration commerciale et financière française en Lituanie : signature d'une convention économique, création d'une banque d'émission franco-lituanienne, négociations pour des concessions de chemins de fer et d'électricité. Enfin, le gouvernement lituanien demandait l'envoi d'instructeurs français pour l'armée lituanienne et la possibilité pour de jeunes Lituanais de se former dans les écoles militaires françaises. Comme dans les autres pays baltes, la France semblait pouvoir « marquer des points » dans sa lutte politique, économique et culturelle avec l'Allemagne.

Malheureusement, les Britanniques voulaient absolument que le Niemen soit internationalisé (à partir de Grodno). Cette condition fut très mal interprétée par les Lituanais : la Pologne, en tant qu'Etat riverain, aurait fait partie du Conseil international qui administrerait la navigation sur le Niemen et ferait ainsi reconnaître implicitement ses droits sur la région. Dès lors, les négociations s'enlisèrent et il fallut attendre le 14 décembre 1922 la reconnaissance juridique des Alliés, ceux-ci refusant de se prononcer sur les arguments apportés par le gouvernement lituanien, pour ajourner les mesures, assurant l'internationalisation du Niemen.

Les tractations laborieuses, qui avaient débouché sur cette reconnaissance, avaient vite ranimé la méfiance lituanienne vis à vis des dispositions alliées, et cela d'autant plus que les Alliés semblaient vouloir donner à la Pologne une série de concessions économiques à Memel, la seconde grande revendication lituanienne. La Lituanie semblait de plus en plus se demander s'il valait le coup de se rapprocher des Alliés et en particulier de la France.

Le territoire de Memel (aujourd'hui Klaipėda) avait été détaché de l'Allemagne et administré par les Alliés depuis 1920, conformément au traité de Versailles. Depuis janvier 1920, le haut-commissaire français Petisne administrait le territoire, en compagnie d'une petite force armée. Les Alliés avaient refusé jusque là de donner ce territoire aux Lituanais,

car ceux-ci n'étaient pas reconnus par les Puissances alliées. De plus, Memel étant par l'intermédiaire du Niemen le débouché maritime de la Pologne orientale, les Français étaient soucieux de donner des facilités à la Pologne et de compenser l'échec de Dantzig. Il rejetait la solution de l'Etat libre, pourtant préconisée par les Polonais. Poincaré refusait également une annexion pure et simple à la Lituanie, compte tenu de l'attitude lituanienne vis à vis de la Pologne pour le transit. Il préconisait donc de reconnaître la souveraineté politique de la Lituanie, tout en concédant une certaine autonomie administrative et financière au territoire de Memel avec des « droits spéciaux ». A la fin de 1922, lorsque la Lituanie fut sur le point d'être reconnue, une commission d'études commença à travailler, pour fixer le sort futur du territoire. Or les Lituaniens eurent de plus en plus l'impression, que la solution proposée allait encore permettre le triomphe des revendications polonaises. Début décembre 1922, le Quai d'Orsay précisait que la décision prochaine du statut de Memel ne prendrait pas en compte entièrement les desirata lituaniens et, pour ne pas être taxé de parti pris par les Lituaniens, il fallait accélérer le processus de reconnaissance.

Or après l'échec de Vilnius, le gouvernement lituanien ne voulait à aucun prix composer avec les Polonais à propos d'un territoire comme Memel, qui avait un intérêt stratégique important mais aussi cristallisait les ambitions déçues du patriotisme lituanien. Il décida donc secrètement d'organiser une « insurrection » à Memel : il prétendait ne rien connaître du mouvement, mais soutiendrait officieusement celui-ci, en le laissant agir, et en lui fournissant, avec l'aide des Lituaniens d'Amérique, argent, armes, munitions. Malgré les avertissements des services de renseignement français, l'insurrection éclatait le 9 janvier 1923. Une troupe de 1500 paramilitaires prit le contrôle du territoire sans grande résistance, ni de la part de la police locale, ni de la population allemande, et appuya la formation d'un « Comité de secours à la Petite Lituanie » à Heydekrug. Le 15, Memel était investi et le nouveau pouvoir contrôlait l'ensemble du territoire.

Face à ces événements, la protestation française fut d'abord violente. Poincaré exigea que le gouvernement lituanien fasse réintégrer le territoire lituanien à tous ses sujets. Outre l'envoi de navires, une commission extraordinaire, dirigée par le diplomate français Clinchant, fut envoyée pour rétablir l'ordre. Cependant, compte tenu de la disproportion des forces, il demanda à Petisne de ne pas engager les troupes françaises dans les combats qui pouvaient éclater. Devant la mauvaise volonté du gouvernement lituanien qui reconnaissait le nouveau pouvoir, Poincaré lui somma d'obéir : en cas de refus, il menaçait le gouver-

nement lituanien de signaler son attitude à la SDN et de rompre en conséquence les relations diplomatiques. Celui-ci répondit de manière dilatoire, en affirmant que l'opinion publique lituanienne ne pouvait supporter la germanisation du territoire et que le gouvernement n'avait aucune autorité morale sur les insurgés. On accusait enfin les gouvernements de l'Entente d'accorder trop de crédit à « certaines influences ».

Le gouvernement français se trouvait donc impuissant à remettre en cause « le fait établi », comme cela avait été exactement le cas lors du coup de Zeligowski. De plus, arrivé à Memel, Clinchant informait Poincaré qu'il faudrait des renforts considérables pour reprendre Memel par la force. Or d'une part, le gouvernement français n'avait pas envie, en pleine opération de la Ruhr, d'organiser une nouvelle expédition, dont le coût humain et financier serait exorbitant compte tenu de l'intérêt stratégique mineur du territoire pour la France. D'autre part, les autres gouvernements alliés se refusaient à prêter leur concours à une telle opération.

Poincaré changea donc de tactique et rappela le 2 février à Galvanauskas, que les Puissances s'apprêtaient à rendre une décision favorable aux aspirations lituaniennes à condition d'accorder une autonomie au territoire et de favoriser le transit, mais que le transfert devait se faire dans l'ordre et le calme. Dès lors, ayant obtenu ce qu'il voulait, le gouvernement lituanien se montra conciliant et organisa le retour de ses nationaux et aida à la transformation d'une partie des insurgés en "force de police". Le 16 février, prenant acte du respect du gouvernement lituanien envers les engagements contractés et rappelant les termes de l'article 99 du traité de Versailles, les gouvernements alliés décidèrent de transférer à la Lituanie la souveraineté de Memel, à condition d'accorder une certaine autonomie, de garantir le libre transit, et de rembourser les frais de l'occupation alliée.

Or si le gouvernement lituanien avait vu ses revendications satisfaites, la Pologne se sentait trahie par la France. Tout au long de la crise, le gouvernement français avait demandé au gouvernement polonais de ne pas intervenir et de ne pas contrarier l'action de l'Entente. Vu l'attachement de l'opinion polonaise à la question de Vilnius, Poincaré accepta « de donner une compensation à la Pologne, n'ayant plus à ménager le gouvernement de Kaunas ».

De ce fait, après avoir obtenu l'acceptation des Puissances alliées, la France demanda que la SDN remette aux Alliés le soin de régler cette question. Le 15 mars 1923, s'appuyant sur l'article 87 du traité de

Versailles (droit des Alliés de déterminer les frontières polonaises), la possession de Vilnius était reconnue en droit aux Polonais. A l'annonce de la nouvelle en Lituanie, l'indignation gagna l'ensemble de l'opinion publique. Le gouvernement lituanien refusa de reconnaître la décision alliée et décida de couper toutes ses relations avec la Pologne et ses communications avec le territoire polonais. Cet état de choses allait durer quinze ans et être finalement le signe concret de l'échec complet de la politique française.

En fait, la politique française avait eu sa part de responsabilité dans la création du conflit polono-lituanien : elle avait exploité le nationalisme polonais pour son propre profit et avait été incapable de ramener celui-ci à plus de modération. Elle avait conduit les Lituaniens à rechercher en désespoir de cause le soutien d'une Puissance, qui les avait pourtant exploités pendant quatre ans, en étant incapable d'apporter un soutien clair à l'existence nationale lituanienne. L'échec définitif de l'idée d'une entente polono-lituanienne et, au contraire, le maintien de l'hostilité existant entre les deux peuples marquaient les limites d'une politique, basée sur des considérations stratégiques et ayant négligé la puissance de nationalismes souvent antagonistes.

© *Julien Gueslin, 2001.*

© *Cahiers Litvaniens, 2001.*